

...en lostel Jehan de Ste Audegonde a legle sour le vieux marquiet le xxv sour de juing 1413 quant on fist le personnage du miroir de lome sur led vieux markiet...

PE DU NORD-OUEST





JUSTIN DE PAS

CE LIVRE provient de la Bibliothèque de

Georges ESPINAS

(1869 1948)

Ancien élève de l'École des Chartes
Archiviste
au Ministère des Affaires Étrangères
Docteur honoris causa
de l'Université de Gand
Membre associé de l'Académie Royale
de Belgique

MYSTÈRES

ET JEUX SCÉNIQUES

A SAINT-OMER

aux XVe et XVIe siècles

LILLE

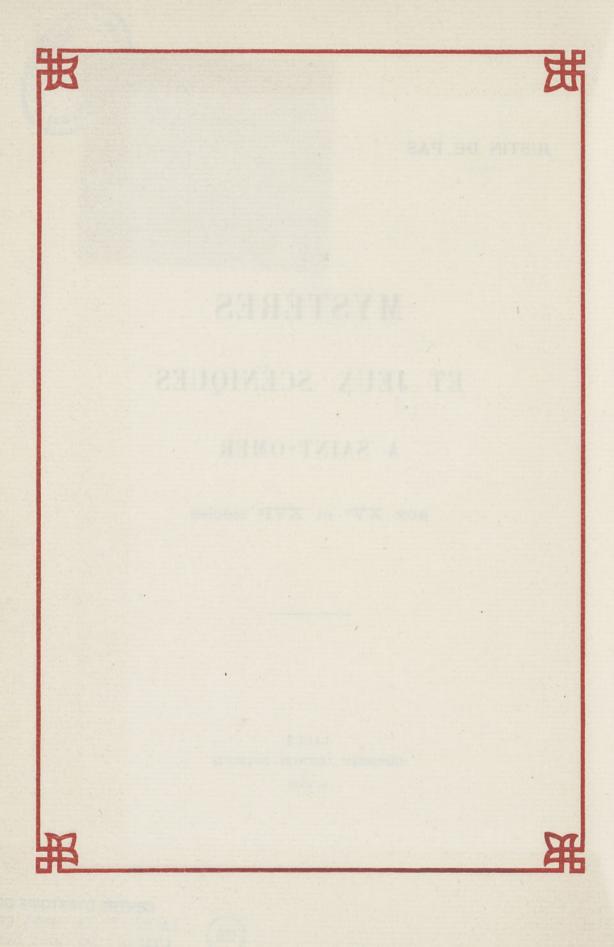
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ

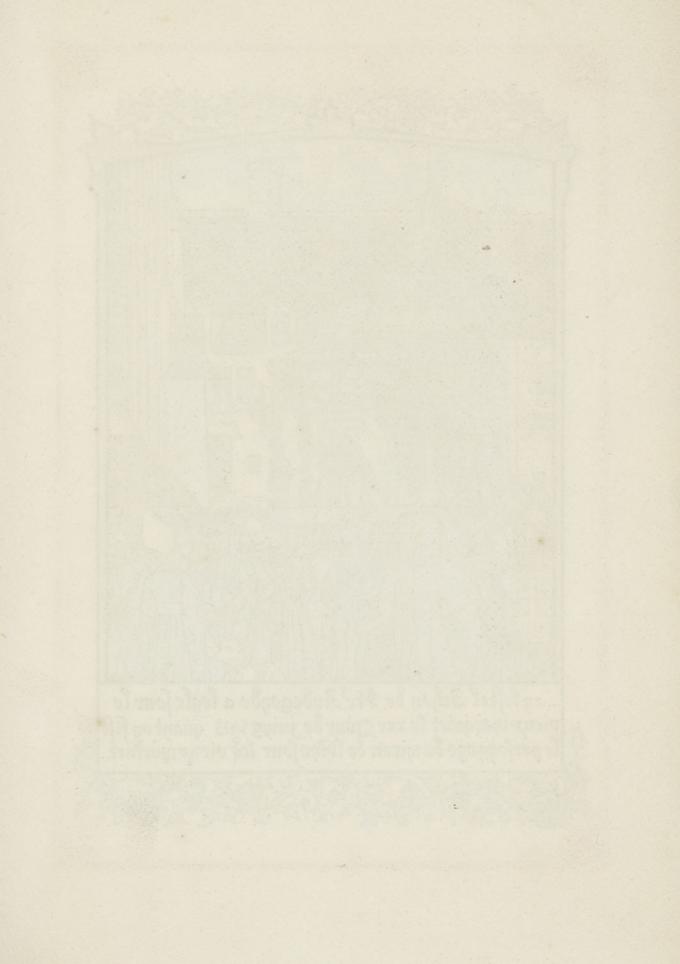
MCMXIII

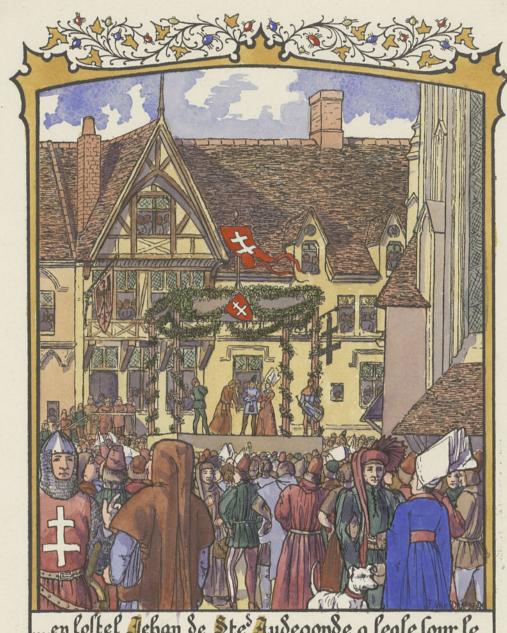












....en lostel Dehan de Ste Audegonde a legle sour le vieux marquiet le xxv Jour de juing 1413 quant on fist le personnage du miroir de lome sour sed vieux markiet...





MYSTÈRES ET JEUX SCÉNIQUES

A SAINT-OMER

aux XVe et XVIe siècles 1

L serait superflu de rappeler avec quelle faveur furent suivies, dans nos provinces du Nord, les représentations dramatiques au moyen âge. Saint-Omer, proche d'Arras, a dû subir le contact du mouvement intellectuel créé par l'influence des célèbres trouvères artésiens. Il faut toutefois dire que pour cette ville, les documents précis ne remontent pas à une époque aussi reculée, et que ce n'est qu'à partir du XVe siècle que l'on peut y suivre les phases des manifestations diverses de l'art scénique.





^{1.} Le présent travail a été publié dans le tome xxxı des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.



Le sujet a déjà été, du reste, signalé par la Société des Antiquaires de la Morinie qui a proposé pour question de concours, en 1855, l'origine et les progrès de l'art théâtral dans le nord de la France aux XVe et XVIe siècles. Le travail primé et publié dans le tome xx des Mémoires de cette Société ¹ dénote chez l'auteur des recherches consciencieuses et une connaissance approfondie de son sujet : toutefois l'on peut constater que la part faite à la ville de Saint-Omer y est vraiment trop restreinte. Les comptes de l'abbaye de Saint-Bertin conservés aux Archives départementales ont seuls été mis à contribution ², à l'exclusion des documents de nos Archives municipales.

Celles-ci offraient pourtant au chercheur une source de renseignements non négligeable que M. Albert Legrand a seul utilisée jusqu'ici : mais il n'a fait, à vrai dire, qu'effleurer le sujet dans une note laconique ³, sans d'ailleurs poursuivre ses investigations au delà des premiers registres des comptes de l'argentier.





^{1.} Les Artistes dramatiques des provinces de Flandre et d'Artois aux XIVe, XVe et XVIe siècles, par le Bon de la Fons-Mélicocq (Mém. Soc. Ant. Mor., xx, p. 341). — V. aussi, du même auteur: Dépense de vin pour les Mystères représentés à Béthune en 1561 (Bull. Soc. Ant. Mor., I, 3° part., p. 24); et Les Artistes dramatiques de Béthune aux XVe et XVIe siècles (Annales archéologiques, viii, p. 155).

^{2.} Op. cit. (Mém. Soc. Ant. Mor., xx, pp. 426 à 428). Les notes relevées par M. de la Fons-Mélicocq dans les comptes de l'abbaye de Saint-Bertin à Arras ont été également utilisées par M. de Laplane dans son ouvrage Les Abbés de Saint-Bertin, § 12 des pièces justificatives correspondant au tome II, p. 399.

^{3.} Mém. Soc. Ant. Mor., vII, p. 199. Note annexe à l'article « Réjouissances des Écoliers de Notre-Dame de Saint-Omer le jour de saint Nicolas ».

Ce sont ces comptes, si complets depuis l'année 1413, qui ont consigné d'une façon suivie l'intervention du Magistrat dans les allocations accordées aux acteurs divers qui venaient exécuter, dans les rues et sur les places de la ville, des mystères et jeux de personnages. En parcourant donc pendant deux siècles ces registres et ceux des délibérations de l'échevinage, l'on peut se rendre compte de l'importance qui fut donnée à Saint-Omer aux récréations de ce genre.

* *

Dès le commencement du XV° siècle, l'on trouve organisées en associations des troupes dramatiques, qui se donnaient pour mission d'exécuter des jeux scéniques soit sur « hourts », soit sur « cars » en diverses circonstances et en divers lieux de la ville.

Et d'abord, comment étaient-elles composées ?

Remarquons, avant tout, que Saint-Omer ne posséda pas, comme les localités voisines de la Flandre¹, de





^{1.} Les Chambres de rhétorique de la Flandre maritime ont été l'objet de deux articles publiés par MM. l'abbé Carnel et Diegerick dans le tome v des Annales du Comité flamand. — Pour la ville de Lille, il y a lieu de rappeler les publications de M. Léon Lefebvre, et particulièrement : Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1905) et Le Puy Notre-Dame de Lille du XIVe au XVIe siècle, (ibid., 1902).



Chambre de rhétorique. Les associations qui s'y formèrent ne reçurent jamais ni ce titre ni cette organisation. Il n'en est donc que plus intéressant d'examiner comment s'y produisirent les manifestations scéniques.

Déjà, en 1413, date du premier registre de comptes de l'argentier, le Magistrat subventionne des compagnons du faubourg du Haut-Pont, qui représentent un mystère devant la procession qui se déroule à travers la ville le jour du Saint-Sacrement 1; un autre texte indique qu'ils en jouaient également un après la procession 2. Cette mention se répète régulièrement chaque année jusqu'en 1430.

Après cette date, il est vrai, elle ne figure plus ; mais si le concours régulier de la ville cesse de se manifester, les membres de cette confrérie n'en continuèrent pas moins ces exhibitions. En effet, en 1456, une délibéra-



田

^{1. «} A Pierre de Mussem, pour x kennes de vin à 11 s. 111 d. le lot, présentée par l'ordonnance de nossgrs as compaingnons du Hault pont qui avoient fait 1 mistère devant le S¹ Sacrement le jour du S¹ Sacrement, oultre 1111 libr. monoie cour que nosdissgrs. ont donné asd. compaingnons ou capitle des dons pour aidier à payer les mises d'iceulx compaingnons sont xl s. ». (Compte de l'argentier 1412-13 non paginé, chapitre de « despence pour présens de vins, poissons et volailles ou temps de ce présent compte. Et primes par Malin de Bouloingne...»).

[«] A Jehan Neudin et Willame Jaquemons pour et leurs confrères de mour, dehors le porte du Haultpont. . faire et monstrer 1 mistère devant le Saint Sacrement... LXVIII s. VII d. » (Compte de 1415-16 non paginé. « Despens pour dons et courtoisies fais pour l'onneur de le ville »).

^{2. «} A Jehan Neudin pour lui et ses consors demourans dehors le porte du Hault pont à eux ordonné par nossgrs pour pluiseurs coulz et frais qu'ilz ont eu de faire et monstrer un mistère après le pourcession le jour du Saint Sacrement derrain passé: ин l. monn. cour. oultre x kennes de vin à eux semblablement ordonné par nosd. sgrs. led. jour... LxvIII s. vI d. » (Compte de 1421-22, même chapitre).



思

tion échevinale leur alloue 6 livres pour « convertir es habillemens et faichon de l'arbre de Jessé et aultres nécessaires pour faire et conduire les mistères qu'ilz ont promis de monstrer et faire doresenavant en acompaignant et décorant chacun an la procession au jour du Saint-Sacrement comme es temps passez les prédécesseurs habitants dud. lieu avoient fait » ¹.

En outre, on les voit donner des représentations à d'autres fêtes concurremment avec les troupes dont il sera parlé plus loin : en 1493, un jeu de la paix au jour de Saint-Jean-Baptiste²; et, en 1518 « des jeux de plaisance » aux jours des Saints Innocents et de l'An³ sont l'occasion de nouvelles gratifications.

Tandis que l'échevinage subventionnait des poissonniers et maraîchers du Haut-Pont, car on peut bien dire que, dans ce quartier de la « Fresque Pissonnerie », ces



^{1.} Registre B aux délibérations du Magistrat, f° 27 v°. Délibération du 19 février 1455 (1456 n. st.).

^{2. «} Item payé à Micquiel Wincaire, hoste de Sainte Margherite hors la porte du Hault pont pour escot despendu à sa maison par VII ou VIII compaignons de dehors led. porte ayant, le jour de Saint Jehan Baptiste derain passé, joué ung geu de la paix : pour courtoisie xvIII s. » (Compte de 1492-93, fo 137 ro).

^{3. «} A Aucuns compaignons du Hault Pont qui, par deux divers jours, assavoir le jour des Innocens et le jour de l'an a temps de ce compte ont joué jeux de plaisance à le scelle sur le marchié ou estoient la pluspart de messeigneurs : par mandement du IIIe jour de janvier mil cinq cens XVIII... vii s. » (Compte de 1517-18, fo 118 vo).

a. M. Giry dit dans son Traité de diplomatique, p. 106, que la date du jour de l'an était invariablement le 1er janvier, même dans les pays où l'année commençait à une autre date. Il est évident que cette expression « le jour de l'an » pouvait présenter une difficulté d'interprétation pour notre région où l'année commençait à Pâques.



professions étaient alors les seules exercées par les habitants, l'abbé de Saint-Bertin avait, de son côté, à sa solde, ainsi que nous le montre M. de la Fons-Mélicocq 1, une troupe recrutée parmi les poissonniers et « maresquiers » du faubourg de Lizel : on les appelle « des Ysselaires » (1445), ou « compaignons de Lizelz » (1529). Il convient d'ajouter qu'en 1529 il alloue également vi s. à « l'évesque du Hault Pont » pour avoir joué « ung jou » devant lui. C'est la dernière mention que je rencontre de la confrérie du Haut-Pont.

A l'intérieur de la ville, nous voyons se former d'autres associations qui se rapprochent, plus que les précédentes, des Chambres de rhétorique. Nous les suivons dans les comptes jusqu'à la fin du XVI° siècle.

Ce sont les « princes de la rue » ². C'est peut-être à leur chef qu'est dévolu le titre de « prince de joyeux espoir » ³ ; ailleurs, on leur applique, suivant les quartiers où ils s'organisent, les dénominations de compagnons du Haut-Pont, de Lizel, du Brule ou de derrière la Boucherie ⁴. De noms pittoresques comme l'on en





^{1.} Op. cit. (Mém. Soc. Ant. Mor., xx, p. 426).

^{2. «} Despenses de vin ausorois faites sur un hourt aux *princes des rues* de lad. ville et à tous autres souverains pour les bonnes et tres joieuses nouvelles de l'ellection de l'empire...» (Compte de 1518-19, fo 145 ro).

^{3. «} Au prince de joyeux espoir en ceste ville nommé Jehan du Maisnil, pour aidier à se feste : cincq livres de gros, qui font xxx l. monn. courqui valent au par. xxv l. xiii s. iii d. » (Compte de 1433-34 non paginé, aux « Despense pour dons et courtoisies fais pour l'onneur de le ville »).

^{4.} De la Fons-Mélicocq. Op. cit. (Mém. Soc. Ant. Mor., xx, p. 427) et de Laplane. Les Abbés de Saint-Bertin, π, pp. 600-601.

rencontre si fréquemment ailleurs, à Lille, par exemple, je n'en trouve qu'un seul, celui de « compagnons de Mallegouverne » 1.

A partir de 1450, le Magistrat donne régulièrement chaque année une subvention à l'une de ces associations, qui paraît dès lors attitrée pour représenter des jeux scéniques et mystères dans toutes les réjouissances communales.

1454: « A Jehan Descamps, dit Wastellet, et ses compaignons et au filz demiselle Leurent d'Antoing et à ses compaignons pour les jeus que par le temps passé ils ont fait tant devant le scelle comme devant les hostels de Mons^r le bailly et autres en la ville : à chacun d'eulx xvi s. sont xxxi s. et doresevant pour chacune carée, im s. ». (Compte de 1453-54, f° 102 r°).

1456: « A l'argentier pour de l'ordonnance de mess¹⁸ maieur et eschevins avoir paié tant à Jehan Descamps dit Wastellet et ses compaignons et autres pour subvenir à la despense qu'ilz ont fecte tant en cartons comme autrement en avoir fait pluseurs esbatemens et joieusetez par jeux de personnages sur cars et carios tant devant l'ostel de mons¹ le bailli, devant mesdiss¹⁸ à le scelle, comme devant aucuns des hostelz de mesdiss¹⁸ et autres seigneurs et dames avant la ville depuis les Roys mil IIII^c LV jusques au temps de la reddicion de ce compte, pour chacune carée qui ont esté en nombre, par le dit



^{1.} Ibid.

temps, de xxxvi carées; pour chacune carée mi s. sont vii l. mi s. » (Compte de 1455-56, fo 142 ro et vo).

- 8 -

Les mentions se répètent ainsi, invariablement semblables 1, sauf les noms des personnages et le nombre annuel de tournées (carées), qui après avoir été une seule fois de 36 en 1456, oscille de 10 à 25 jusqu'en 1470 (c'était le temps des fastes des ducs de Bourgogne); de 4 à 8 de 1470 à 1481, puis remonte de 13 à 26 jusqu'en 1490, et se continue avec les mêmes alternatives.

1. 1459: « A Jehan Descamps, dit Wastelet, et autres compaignons juans jeux de personnages sur cars avant la ville, pour le paiement des cars et chevaux que par le nombre de xxIII cars ils ont en l'an de ce compte jué tant à la scelle devant mess. maieur et eschevins comme devant les hostelz de mons. le bailly et autres lieux avant la ville en divers jours : pour chacune carée IIII s. » (Compte de 1458-59, f° 113 v°).

1483: « A Jaques de le Stegele, Jaques le Brune et autres jueurs sur cars pour xii juez qu'ilz ont jué devant mesdis sgrs. à la scelle et ailleurs durant ceste année, ainsi qu'il est accoustumé: pour chacun d'iceulx jeus leur a esté payé iii s. pour le louaige de leur car...» (Compte de 1482-83, f° 111 r°).

1493: « A Jehan Patriarche et autres compaignons joueurs sur cars pour quatre jus de personnaiges que ou temps de ce compte ilz ont joué devant mess rs à la scelle comme devant les maisons de pluiseurs notables dames et demoiselles et autres de la ville ; pour chacun jou : ms ». (Compte de 1492-93, f^{s} 132 r^{o}).

1512: « A Fréminet Grégoire, Mahieu Aerbault et autres compaignons joueurs sur cars pour xxix jeuz de personnaiges... i l. xvi s. » (Compte de 1511-12, f° 125 r°).

La dernière mention de ce genre que je rencontre est de 1548 :

α A Robert du Tercq, Jaques Turpin, Jacob Copin et autres leurs adhérens joueurs de moraulx et farsses pour avoir joué pluseurs jeux moraulx et farsses tant sur hourdz aud. lieu de le selle sur car comme autrement, ensamble pour le sallaire tant d'avoir lesd. hourts que des charretons ayant mené iceulx avant la ville comme accoustume est. Leur auroit esté pour tout payé pour ung an entier finy le temps de ce compte la somme de neuf livres dix sept patars, comme appert par trente trois quittances cy rendues : ix l. xvii s. » (Compte de 1547-48, f° 98 v°).

Après cette date, les dépenses pour jeux scéniques sont plus détaillées : une mention est consacrée à chaque jeu.



Ce Jehan Descamps, dit Wastellet, était barbier 1 de son état. En parcourant les noms des chefs des troupes d'acteurs qui sont indiqués dans les comptes, je n'en retrouve que très peu dont la profession soit indiquée: assez toutefois pour déduire que c'était en grande partie dans la corporation des barbiers-chirurgiens que s'étaient monopolisées ces fonctions 2. La règle n'est toutefois pas absolue. Robert du Trecht figure un grand nombre de fois dans ces allocations : dans le compte de 1556, il est qualifié « cordowanner 3 ». C'est la seule mention qui soit explicite sur son état. Je relève aussi parmi les figurants trois prêtres 4, constatation qui marque bien le



^{1. «} A Jehan Descamps, dit Wastelet, barbier......» (Compte de 1443-44 non paginé aux « Despens de dons et courtoisies fais pour l'onneur de la ville »).

En 1451, je le trouve remplissant les fonctions de messager de la ville : « Jehan Descamps, dit Wastellet, messager de pié...... » (Compte de 1450-51, f° 99 v°).

Bien entendu rien ne l'empêchait de cumuler ces dernières fonctions avec sa profession. On sait aussi que les barbiers étaient en même temps chirurgiens, et que leur niveau social en était, de ce fait, relevé.

^{2. 1462: «} A Jehan de la Loy, etc... » (Compte de 1461-62, f° 126 r°).

^{1543: «} A Josse de Bléquin, cirurgien, Baudechon du Hocquet et Jehan du Buisson pour ensemble avoir joué sur car devant mess^{rs} à la selle, le jour du cras dimenche, quelque moral a esté payé et donné pour louaige dud. car... IIII s. » (Compte de 1542-43, f° 115 r°).

Au milieu du XVIº siècle, les noms des acteurs Jehan Dubuisson, Baudechon du Hocquet, Jacques Bardoul, Jehan de le Fallecque (v. en particulier le compte de 1545-46, f° 118), se retrouvent dans d'autres articles des comptes où ils reçoivent, en qualité de chirurgiens, diverses allocations de la ville.

^{3. «} A Robert du Trecht, cordowanner, pour avoir joué une fairse aveucq ses compaignons le jour du mardy gras dernier. » (Compte de 1555-56, f° 129 v°).

^{4. 1461 : «} A sire Jehan Brusset, prestre, Pierquin Darix et autres pluiseurs compaignons jusques au nombre de trente, qui, dimence et lundi

caractère religieux et moralisateur que l'on donnait aux jeux scéniques.

Quelques-uns avaient acquis une réelle réputation dans leur art et jouissaient d'une certaine popularité, tels ce Jehan Wastelet, qui fit remporter à sa troupe, ainsi qu'on le verra plus loin, des prix dans des concours ouverts par les villes voisines; Micquiel le Tieullier, dit Paintras ¹, qui eut l'honneur de jouer également devant l'abbé de Saint-Bertin². Baudechon ou Baude du Hocquet est célèbre à un autre titre : on sait que c'est le chirurgien qui, en 1555, mourut de la peste en soignant ses concitoyens victimes du fléau ³.

Y a-t-il intérêt à relever d'autres noms? Jehan de Thérouanne (1495)⁴, Jehan Jœudy, Morlet Landache⁵

desrainement passé, sur certains hours et eschaffaus par eulx faiz à l'encontre de le Boucherie de ceste d. ville, juèrent en démonstrant au peuple l'exemple et mistère de la Passion et martire de Madame Sainte Juliane, et pour supporter les despens et mises qu'il leur a convenu de faire en habillemens, hours et autres choses... Lx s. » (Compte de 1460-61, f° 133 r°).

1532: « A sire Anthoine Prestel, prebtre, sire Allard le Barbier et autres leurs compaignons joueurs sur car.... pour avoir joué dix sept jeuz, etc... » (Compte de 1531-32, f° 131 r°).

1556: « A sire Anthoine Petit, prebtre, et autres joueurs de rhétoricque. » (Compte de 1555-56, f. 130 r.).

- 1. « A Micquiel le Tieullier, dit Paintras, Jehan le Joune et autres joueurs sur cars pour onze jeuz de personnaiges que, ou temps de ce compte, ont par eulx esté jouez par mess^{rs} à le scelle et devant les maisons des sgrs, dames, damoiselles et autres notables bourgois de lad. ville : pour chacun jeu pour paier leurs cars.... IIII s. » (Compte de 1518-19, f° 143 r° et v°).
- Cf. de la Fons-Mélicocq. Op. cit. (Mém. Soc. Ant. Mor., xx, pp. 427 et 428).
 - 3. Cf. Bull. Soc. Ant. Mor., xII, p. 99.
 - 4. Compte de 1494-95, f° 135 v°.
- 5. Compte de 1495-96, f° 141 r°.





(1496), Jehan Panier, Clerphas de Haultefeuille (1513), Robert de le Barre (1516) et Tassart de la Tane Rue (1528)², Josse de Berquem et Jacques de Journy (1539)³ sont pour nous des inconnus. En vérité, une telle énumération ne nous apprend rien et semble au moins inutile.

Mais si ces trois confréries du Haut-Pont, de Lizel et des barbiers-chirurgiens rivalisaient dans l'entreprise des exhibitions de spectacles, elles n'en avaient pas le monopole absolu, et l'on voit le Magistrat lui-même en subventionner d'autres, soit de la ville, soit du dehors.

En 1416, des notables de Thérouanne viennent avec leur prince des peu profitants donner un jeu de personnages le jour de Noël. Le Magistrat leur alloue 24 sols 4.

En 1439, il donne vi s. à des « joueurs de personnages du pais de France » ⁵, et soixante-trois sols de vins aux gens du duc de Bourgogne qui avaient « fait l'esbatement de l'abbé de Joieuse Folie par devant monsgr le duc... » ⁶.

En 1470, le frère Pierre du Boe, religieux du couvent

^{1.} Compte de 1512-13, fº 126 r°.

^{2.} Comptes de 1515-16, fo 123 vo, et 1527-28, fo 157 vo.

^{3.} Compte de 1538-39, fº 110 rº.

^{4. «} A Jehan d'Esperleque l'aisné pour vi kennes de vin à il s. le lot présentées à pluiseurs de ceux de le loy et autres des notables de le ville de Terwane, lesquelx vinrent en ceste ville faire avoec leur prinche des peu pourfitans 1 gieu de personnaige le XXVº jour de décembre : pour ce.... xxiii s. » (Compte de 1445-16 non paginé : « Despense pour présens de vins qui se fait à monn. courant.... Présens fais par Jehan Bollart »).

^{5.} Compte de 1438-39 non paginé : « Despen, pour dons et courtoisies faiz pour l'onneur de la Ville ».

 $^{6.\} Ibid.:$ « autres vins de présens fais par les dis IIII sergens » (dernier article).



思

des Frères-Prêcheurs, sollicite du Magistrat l'autorisation de jouer dans la ville le mystère de sainte Catherine de Sienne. L'échevinage accède à sa requête à la double condition qu'il lui désigne à l'avance quels seront « les principaulx jueurs et gouverneurs dudit ju, pour avoir sur iceulx le regard et cognoissance », et qu'ensuite il ne fasse distribuer au dîner et au souper des acteurs aucun lot de vin ni de cervoise pris dans le cellier du couvent, c'est-à-dire dans la provision à l'usage des religieux et dispensée par privilège spécial de payer l'accise de la ville 1.

En 1512, des membres d'une confrérie de Saint-Jacques viennent jouer à Saint-Omer, devant la scelle, le mystère de la vie du saint : xvi sous leur sont alloués ².

L'on verra plus loin aussi que des troupes spéciales donnèrent à deux reprises des représentations en flamand. Enfin, le Magistrat avait coutume de faire venir un





^{1. «} Le vendredi VIº jour de Juillet mil IIIIº et soixante dix, à le requeste de frère Pierre du Boe, religieux du couvent des Prescheurs-lez-ceste ville et aultres, mesdits seigr. leur ont accordé et consenti juer le vie, mistère de madame S¹e Katherine de Senes dedens ceste dite ville, pourveu qu'ilz nomment à mesd. srs les principaulx jueurs et gouverneurs dudit ju, pour avoir sur iceulx le regard et cognoissance ; et par condicion que à leur disner, soupper ou assemblées ilz ne feront despense de vin, cervoise venans de lieux privilégiés ou préjudice des assiz de mess. et de le ville.» (Registre aux délibérations du Magistrat, B, f° 75 v°).

^{2. «} A Leurent Walloix et autres confrères de le Carité monsgr saint Jacques pour avoir led. jour St Jacques et le lendemain, temps de ce compte, joué aucuns miracles et mistères de le vie du glorieux saint avec pluiseurs farses et ballades du soir aprez souper sur ung grand hourt qu'ilz avoient fait faire devant la chapelle auprez de la selle : lui a esté donné pour supporter les mises dud. hourdaige et lis rescréer... xvi s. » (Compte de 1511-12, f° 125 r°).

diseur de ballades ou un joueur d'ébattements pour égayer le dîner qui se donnait chaque année chez le Mayeur à l'occasion du renouvellement de la Loi. De 1437 à 1452, les comptes mentionnent le paiement annuel de mu s. « a maistre Pierre de Bar, povre honneste homme » qui y récite à messieurs du Magistrat soit « ung nouveau dit ou balade » soit « aucunes rimes en joieuseté » 1.

En 1442, un joueur d'ébattements reçoit 8 sous pour avoir joué « devant mess^{rs} maieur et eschevins le fait de l'armée du Roy nostre sire et les emprinses qu'il avoit faites ou pais Bordelois » ².

Les articles des comptes portent presque invariablement comme dépense 4 sous pour chacune des tournées en chars dans la ville, qui se répétaient, on l'a vu, nombre de fois dans l'année, et 16 sous pour chaque représentation distincte d'un mystère.

Ce dernier chiffre peut nous paraître, étant donnée la valeur comparative de l'argent du XV^e siècle à nos jours, une indemnité convenable; mais la somme de 4 sous pour les tournées en chars semblerait bien minime si l'on ne considérait, d'une part, qu'elle n'était allouée que comme indemnité pour le louage des chevaux et chariots; d'autre part, que les acteurs devaient recevoir une rémunération





^{1.} V. les comptes au chapitre « Despens de bouche fais par Nossgrs. maieurs et Eschevins pour le fait et honneur de la ville ».

^{2.} Compte de 1441-42, ibid.



版

plus complète des nobles seigneurs, dames et demoiselles, quand ils allaient exécuter jeux et moralités devant leurs riches hôtels. Ils ne paraissent d'ailleurs pas avoir eu à se plaindre, car les troupes ne cessent de se recruter, et la ville n'élève jamais ses prix, sauf, bien entendu, dans les cas exceptionnels où la représentation exigeait un personnel ou un matériel plus important.

On peut chercher maintenant à quelles occasions et en quels endroits se donnaient les représentations dramatiques.

On a vu que les compagnons du Haut-Pont avaient la spécialité de jouer le jour du Saint-Sacrement.

Pour les associations que la ville subventionnait annuellement, les textes, ainsi qu'il a été dit plus haut par les exemples donnés, n'énumèrent généralement pas à quelles occasions se donnaient les jeux : il est vraisemblable, vu le nombre de tournées annuelles qui atteignait le nombre de 36⁴, que la troupe profitait de la moindre occasion pour s'exhiber : il est néanmoins possible de préciser davantage grâce aux citations isolées que l'on peut recueillir.

Les jours des dimanche et mardi gras, des caresmaulx et le premier dimanche du carême², les jours





^{1.} Une seule fois, 36 en 1456 (v. p. 8), 29 en 1512 (v. note 1, p. 8). En 1548 (v. ibid.) le nombre est encore plus élevé.

^{2. 4518: «} A Jehan le Joune et autres compaingnons joueurs sur cars pour deux jeux de personnaiges qu'ilz ont joué devant mess^{rs} à la scelle et

des Innocents, de l'an et le dimanche qui suit le jour des Rois¹, les fêtes de la Vierge², celles de Saint-Jacques, de Saint-Jean, de Saint-Thomas³, la fête principale de la

devant les maisons des sgrs dames damoiselles et autres nottables bourgois de ladicte ville, dont l'un fut joué le jour du cras dimanche et l'autre le jour des caresmaulx... pour chacun joeu, pour paier leurs cars... un s. » (Compte de 4517-48, f° 148 v°).

1343: « A Josse de Bléquin, cirurgien, Baudechon du Hocquet et Jehan du Buisson pour ensemble avoir joué sur car devant mess^{rs} à la selle le jour du cras dimanche quelque moral, a esté payé et donné pour louaige dud. car... IIII s. » (Compte de 1542-43, f° 115 r°).

1555: «A Robert du Trecht, Jehan Copin et Nicolas Bule, pour avoir joué deux farses, assavoir les jours du cras dimanche et le mardi cras en l'an cincquante quatre.... vui s... » (Compte de 1554-55, f° 137 r°).

V. aussi la note 3 de la page 9.

1556: « Ausd. Robert du Trecht et ses consors pour avoir pareillement joué devant la scelle ou estoient mesd. srs l'istoire du règne David le premier dimence de karesme de l'an XVc LV... xvi s...» (Compte de 1555-56, f° 130 r°).

1557: « A Robert du Trecht pour avoir joué et donné avec ses compaignons le passe temps le jour du dimence gras et le jour des caresmaulx.... vui s. » (Compte de 1556-57, f° 135 r°).

D'après le Manuel de diplomatique de Giry, le jour des Caresmeaulx désignait le plus souvent le mercredi des Cendres, mais parfois aussi les jours gras et le Mardi Gras. Il semble qu'ici ce mot s'applique au Mardi-Gras.

1. 4521 : « A Micquiel le Tieullier, dit Paintre, a esté payé pour avoir joué deux jeux, assavoir, l'un le jour de l'an temps de ce compte et l'autre fut joué le dimenche aprez le jour des Rois... viii s. » (Compte de 4520-24, f° 167 r° et v°). — V. aussi la mention de 1478 : note 1 de la page 27 et la note 3 de la page 5.

2. 1555: « Aud. Robert (du Trecht), Guillame de le Rue et aultres pour avoir joué ung miracle de la Vierge Marie devant le selle le jour de l'Anonciation Notre Dame ». (Compte de 1554-55, f° 137 r°).

1556: « ... a luy (Robert du Trecht) pour avoir joué ung moral sur cariot devant la scelle le jour de l'Annonsaision de la Vierge Marie... pour avoir joué devant la scelle l'istoire de la Conception de la Vierge Marie aud. jour dernier passé.... A sire Anthoine Petit, p^{bre}, Josse Vellaire, Allard Darraques et Robert Teret pour avoir joué l'histoire de l'empereur Octovien le jour de la Nativité Notre Dame devant la scelle... xvi s. ». (Compte de 1555-56, fos 129 v° et 130 r°).

3. 1555 : « Ausd. pour avoir joué une aultre histoire Romaine nommée



ville au mois d'août 1, les processions générales 2 étaient prétextes à ces exhibitions.

Les grandes solennités religieuses sont à peine mentionnées dans ce relevé³; il semble qu'elles aient été plus exclusivement consacrées aux cérémonies liturgiques dans les églises: les représentations profanes étaient renvoyées au lendemain ou à l'octave ⁴.

Protus et Servius le jour Sainct Thomas... xvi s. ». (Compte 1554-55, f° 137 v°).

1556: « Ausd. (Robert du Trecht etc...) « pour avoir joué devant la scelle ung miracle le jour Sainct Jacques... xvi s. ». (Compte de 1555-56, f° 130 r°). 1559: « A Nicollas Bultel, Robert Turpin et aultres pour avoir joué et donné avecq ses compaignons le passe temps le jour S¹ Jacques à mesd. sgrs... xvi s. ». (Compte de 1558-59, f° 122 v°).

Pour la fête de Saint-Jean-Baptiste, voir la citation de 1493, note 2 de la page 5.

1. 1517: « A Thomas Liot, marchant et bourgois de ceste ville, pour avoir vendu et livré xu anneletz de fil d'or servans à bouter au doyt lesquelz furent délivrez à ceulx qui jouèrent les jeuz et esbattements par devant mesdissgrs, à le scelle durant la feste de le princhaulté de ceste ville au mois d'aoust, temps de ce compte... au pris de m s. chacun anelet ». (Compte de 1516-17, fo 143 ro).

1556: « A Robert du Trecht.... pour avoir joué le IIe dimenche d'aoust dernier passé devant la scelle certain moral.... xvi s.... » (Compte de 1555-1556, fo 130 ro).

- 2. 1465: « Item aud. Wastelé pour avoir monstré par trois diverses figures pluseurs ystoires à une procession généralle à laquelle furent portez les corps Saint Aumer, Saint Arkembode et de Saincte Austreberte pour cause de la paix... ix s. ». (Compte de 1464-65, f° 88 v°).
- 3. Voir pour la Pentecôte la mention de 1462 de la note 4, p. 33; pour la Noël, celles de 1416, note 4, p. 11 et de 1478, note 1, p. 27.
- 4. 1461 : « Item à sire Jehan Brusset, prebtre, et à Pol Polsœnne, pour eulx et leurs compaignons qui juèrent le mistère de la Résurection de Nre Sgr le lundi de Paques derrainement passé; en don et courtoisie pour supporter la despense de leurs hours et habillemens... xxv s. ». (Compte de 1460-61, f° 133 r°).

1556 : « Ausd. Petit, Josse Velaire et autres joueurs de Réthorique, pour





Mais, à vrai dire, ce fut plutôt à l'occasion d'événements historiques et politiques heureux, tels : la réception d'un souverain, la conclusion d'un traité de paix, une naissance illustre, que la ville, pour manifester sa réjouissance, organisait les plus belles représentations.

J'ai eu l'occasion de publier, dans les Entrées et réceptions de Souverains et Gouverneurs d'Artois à Saint-Omer, diverses dépenses pour les Mystères qui furent joués en l'honneur de Charles le Téméraire lors de ses entrées en 1466, 1469 et 1475¹, ainsi qu'en l'honneur de Maximilien d'Autriche en 1479² et de l'archiduc Philippe d'Autriche en 1500³.

En 1437, on célèbre par un Mystère la conclusion de la paix d'Arras entre le roi de France et le duc de Bourgogne ⁴. De même en 1498, pour la paix entre le roi de France et l'archiduc d'Autriche ⁵.

par eulx avoir joué devant la scelle... le jour des aimes derrain passé... xvi s. » (Compte de 4555-56, f° 430 r°). On sait que le jour des âmes était le jour de la Commémoration des Morts, lendemain de la Toussaint.

^{1556: «} Ausd. (Robert du Trecht et consors) pour avoir joué au devant de lad. scelle le dimanche devant le Pentecouste ». (Ibid.).

^{1.} Cf. Bull. Soc. Ant. Mor., t. xII, pp. 66, 73 et 82.

^{2.} Ibid., p. 85.

^{3.} Ibid., p. 93.

^{4. «} A certaines personnes jueurs de personnages qui ont jué et monstré à l'ostel de la Couronne ung jeu de mistère de le paix qui a esté faitte à Arras entre le Roy de France et Monsgr le duc de Bourgogne, auquel jeu furent mons⁷ le bailly de ceste ville, sen lieutenant, pluseurs de mess⁷⁵ maieurs et eschevins de l'une année et de l'autre pour ce à eulx donné... un s. ». (Compte de 1436-37 non paginé : au chapitre « Dons et courtoisies pour l'onneur de le ville »).

^{5.} V. plus loin, p. 35, mention de 1498.



思

En 1493, un jeu de « la paix » est donné par les compagnons de dehors la porte du Haut Pont. (V. plus haut, p. 5, note 2.

En 1556, Robert du Trecht et ses compagnons reçoivent xvi s. « pour avoir par eulx jué certain moral le lendemain que on crioit les tresves... » ¹.

En 1559, un jeu devant la scelle est donné pour « passe-temps à mesd. sgrs (les mayeur et échevins) le jour de la publicquation de la paix » ².

Enfin, comme on le verra plus loin (p. 30, note 5), en 1498, la naissance de la fille de l'archiduc d'Autriche fut également l'occasion d'une exhibition théâtrale.

Le souci de choisir des pièces appropriées aux circonstances entraînait le Magistrat à des démarches qui se chiffraient par des dépenses, comme il suit :

1466: « A Denis de Seninghem, sergent à vergue de lad. ville, pour ung voiage par lui fait à Gand devers notre très redoubté sgr. monsgr. de Charolois pour savoir et enquere de la venue par decha de mondit sgr. aussi veoir comment ceulx dud. lieu de Gand le recepveroient, quelz mistères ou choses ilz feroient à sa venue, et quel chemin il tenroit... dont ledit Denis à sen retour a fait rellacion au long à mesdissgrs et si leur a rapporté et baillié les mistères par escript que lesd. de Gand firent et démonstrèrent à lad. venue de mondit sgr. et d'un autre



^{1.} Compte de 1555-56, fo 130 ro.

^{2.} Compte de 1558-59, f. 122 v.

把

贯

précédentement fait quand notre très redoubté seigneur monsgr. le duc entra en sad, ville de Gand... ouquel voiage il vaca par XVI jours finis le XXII° jour de février mil IIII° LXV à ung cheval, x s. par. pour jour... viii l. par. ». (Compte de 1465-66, f° 66 r°).

1466: « A sire Jehan Brusset, prestre conduiseur du jeu et mistère fait à le venue de mondit sgr. de Charolois... pour de l'ordonnance de mesdissgrs maieur et eschevins, avoir allé à l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Terouanne, devers le prieux dudit lieu pour avoir en rime le déclaration d'aucunes choses servans à son dit mistère, etc..., xxiii s. » ¹.

1469: (Entrée de Charles le Téméraire)..... « au prieur du couvent des frères prescheurs pour avoir baillié la fourme et déclaration d'icelles ystoires, en courtoisie. Lx s. » ².

1475 : (Jeux de mystères lors du séjour du duc et de la duchesse de Bourgogne)... « à mess^{re} Guill..., chapelain de Madame de Nortquelmes, pour avoir conduit lesd. compaignons et leur monstré ce qu'ilz avoient à faire touchant lad. histoire, une maille de postulat de... xii s. » 3.





^{1.} Compte de 1465-66, fo 110 ro. Cf. Bull. Soc. Ant. Mor., XII, p. 66.

^{2.} Compte de 1468-69, f. 106. Cf. Bull. Soc. Ant. Mor., xH, p. 73.

^{3.} Compte de 1474-75, f' 109. Cf. Bull, Soc. Ant. Mor., XII, p. 83.



思

Ces occasions multipliées étaient pour nos acteurs prétexte à stimuler leur zèle : mais leur émulation devait être bien plus excitée par la participation aux concours qui furent ouverts en des villes voisines. Le Magistrat ne manqua pas de s'intéresser à ces manifestations.

En 1442, il fait copier « des lettres patentes envoiées par les Confrères de le Carité du Saint-Esprit en le ville de Bruges contenant qu'ilz avoient ordonné donner pris aux mieulz juans le mistère du Saint-Esprit et autres joieus esbatemens » ¹.

En 1444: Jehan Descamps, dit Wastelet, reçoit 25 s. au retour des jeux « d'esbatemens » qui ont été donnés à Bruxelles et auxquels il a participé « jouant jeux de personnaiges en rime... » ².

En 1462, ce même Wastellet prend part, avec vingtquatre de ses compagnons, au concours ouvert en la ville d'Aire du 23 au 28 juin 1462 : leur succès est tel qu'ils remportent le premier et deux autres prix. Le Magistrat les récompense par un don de 12 livres³.





^{1.} Compte de 1441-42 non paginé : « Despense commune : à Willame Zolhof, clerc, pour avoir coppiet etc... IIII s. III d. ob. ».

^{2. «} A Jehan Descamps, dit Wastellet, barbier, au retour des esbatemens fais à Brouxelles, auquel lieu il a esté plusieurs journées à ses despens, jouant jeux de personnaiges en rime : pour cela à lui donné en courtoisie... xxv s. ». (Compte de 1443-48 non paginé : « Despen de dons et courtoisies fais pour l'onneur de le ville »).

^{3. 1462 : «} A Jehan Descamps, dit Wastellet, Jaques de le Steghelle, Bertelemieu Lartisien, Pierquin le Cordier et autres jusques au nombre de vint quatre, qui, pour l'onneur de ceste ville se sont transportez et tenus en la ville d'Aire l'espasse de cincq jours continuelz finis le XXVIII^{me} jour de ce présent mois pour y juer pluiseurs jeux de person-

Encouragé par ce succès, Jehan Wastellet retourne l'année suivante « à Béthune jouer jeux de personnaige, » et pour ce que en ce il s'estoit bien porté et à l'onneur » de le ville », il reçoit encore en courtoisie 13 sous 6 deniers. (Compte de 1462-63, f° 102 v°).

Enfin, en 1539, Cornille Setz, messager de la ville de Gand, reçoit 30 sous pour avoir apporté « la carte contenant les pris des jeux de rhétorique qui se debvoient faire en lad. ville de Gand » 1.

La ville de Saint-Omer ne pouvait manquer, de son côté, d'organiser des concours pour entretenir la confraternité entre les Chambres de rhétorique de la région. J'en ai relevé deux, l'un en 1463, l'autre en 1516.

En 1463, une délibération échevinale accorde une subvention de 16 livres aux Archers de la ville qui

nages tant de moralité comme de sottie, pour gaignier certains prys qui estoient donnez par ceux dud. lieu d'Aire au mieulz juant, en quoy les dess. nommés se sont sy bien portez et acquictiés qu'ilz ont obtenu le pris principal et deux autres, dont de l'un ilz sont demourés en débat, pour ce et pour supporter la despense qu'ilz ont eue en ce que dit est, par mandement de messeigneurz en dacte du derrain jour de juing l'an mil IIII LXII... xII l. ». (Compte de 1461-62, f° 125 r°).

1462: «Le premier jour de Juillet, mess^{rs} pour cest an et les jurez du commun acertenez comment Jehan Descamps dit Wastelet, barbier, et pluiseurs ses compaignons estoient alez en la ville d'Aire et y avoient par quatre jours jué au soir pluiseurs jeux de personnages en moralité et aulcunement y avaient tenu estat bel et gracieux tellement que ilz y avoient eu le principal pris et ung ou deux aultres: pour aydier à supporter les despens par eulx fais leur ont ordonné et donné douze livres ». (Registre aux Délibérations échevinales B, f° 55 r°).

1. Compte de 1538-39, f. 103 v.







思

organisent pour l'été suivant « ung pris en ceste ville à juer dud. arcq et aultres pour juer jus de personnaiges et farses » 1.

En 1516, sur la demande des « compagnons de l'exercice et esbattement du très illustre et plaisant art de Rhétorique », le Magistrat consent à ce que les 40 sous qu'il avait coutume de donner tous les ans à l'évêque des Sots, don que l'autorité ecclésiastique avait fait supprimer, soient convertis en une double croix à donner en argent à celui qui jouerait la plus belle moralité ².

En quels endroits de la ville se donnaient les représentations dramatiques ?

Il résulte de tous les textes qui les mentionnent qu'elles se donnaient toutes en plein air. Nous n'avons pas, comme





^{1. 1462 : «} Le VI° jour d'avril mil IIII° et LXII avant Pasques, messgrs. de l'une et l'autre anée et les jurez du commun, oye le remonstration du Roy des Archiers de ceulx du serment de l'arcq. contenant que à l'esté prochain ilz avoient intention de donner ung pris en ceste ville à juer dud. arcq et aultres pour juer jus de personnaiges et farses en valeur de soixante mars d'argent pour tout se messiers leur vouloient faire ayde, considérans que ad ceste cause li pueple de le ville auroit gaing et profit, conclurent de leur donner seize livres de gros ou cas qu'ilz faicent et accomplissent ce que dit est et non aultrement ». (Registre aux Délibérations échevinales B, f° LVIII r°).

^{2. 4546, 20} décembre : « Les Compagnons de l'exercice et esbattement du très illustre et plaisant art de Rhétorique requièrent que les 40 s. que le Magistrat avoit coutume de donner tous les ans à l'Évêque des Sots, don que l'Evêque d'Arras, doyen de Saint-Omer, avoit fait supprimer, fussent convertis en un prix pour celui qui joueroit la plus belle Moralité; et le Magistrat, considérant que led. art de Rhétorique est plaisant, joyeux et bon exercice aux jeunes gens, convertit led. argent en une double croix (pour cette fois seulement), lequel prix sera donné le jour de la Circoncision ». (Table des Délibérations du Magistrat, p. 401, d'après le Registre F perdu).

en d'autres villes et à Béthune en particulier, d'exemple où elles aient eu lieu en un local profane, comme la Halle. Les *princes des rues* jouaient donc effectivement dans la rue, soit sur char, soit sur « hourts ».

Les représentations sur chars étaient plus nombreuses et entraînaient moins de frais. Nous avons vu que c'étaient celles que l'on retrouve le plus fréquemment citées. On peut même penser qu'elles furent pour les habitants une distraction vraiment populaire ; et que les « compagnons » devaient trouver une escorte empressée quand ils allaient en moyenne deux fois par mois jouer « avant la ville jus de personnaiges sur cars devant mess^{rs} à le scelle comme devant les maisons de pluiseurs notables borgois, dames et demoiselles et autres de le ville... ».

Mais les représentations sur hourts, plus importantes, ne devaient pas être suivies avec moins de faveur. Elles avaient lieu dans les endroits les plus fréquentés et, en premier lieu, sur le Grand-Marché, tantôt et le plus souvent devant la scelle où Messieurs du Magistrat se réunissaient pour voir les spectacles de la rue; tantôt à

^{1. 1560 : «} A Nicollas May, Nicollas Bultel et aultres joueurs de rhétoricques leur a esté paié pour par eux avoir joué et donné le passe temp à mesds. sgrs au devant de le scelle... xvis.

[»] A Allart Darques, Robert Theret et ses compaignons pour par eulx avoir joué le jour du sainct sacrement au devant de le scelle ou estoient mesd. sgrs. leur a esté ordonné... xvi s.

[»] Ausdictz Théret et ses compaignons pour avoir joué par eulx ung jeu de Rhétoricque au devant de la scelle sur le marchiet ou estoient mesd. seigneurs et aultres, leur a esté ordonné estre paié la somme de... xvi s. ». (Compte de 1559-60, f° 116 v°). — On sait que la « scelle », ou petit auditoire, était l'immeuble occupé actuellement par le « Café de Belle-Vue », au sud de la Grande-Place. Vis-à-vis s'élevait la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles.

côté de la Boucherie 1 ou devant « l'ostel de la Couronne » 2. Le Vieux Marché est ensuite le lieu le plus souvent cité : les hourts s'y élevaient d'ordinaire devant l'Aigle-d'Or 3 et la Double-Croix Noire, contiguë à l'Aigle-d'Or ; mais, les jours de grandes réjouissances, les mystères se donnaient en même temps dans les principales rues et carrefours de la ville. C'est àinsi que je relève des spectacles « en la court du chasteau de St Omer » 4, devant la Belle Croix en la Grosse Rue 5, sur l'atre de Sainte Marguerite 6, devant le Vinquai 7, la

^{1. «} Hourt fait devant la boucherie... » (Compte de 1459-60, fo 111 ro). V. page 9 note 4.

^{«..} hours et échaffaux faiz à l'encontre de le boucherie...». (Compte 1460-61, f° 133 r°). — On sait que la Boucherie avait sa façade vis-à-vis et à l'est de la Halle aux poissons actuelle.

^{2.} Voir ci-dessus p. 17, note 4. L'hôtellerie de la «Couronne» était sur la face ouest du Grand-Marché. (Cf. Mém. Soc. Ant. Mor. xxx, p. 142).

^{3.} Voir la mention de 1413 (Mém. Soc. Ant. Mor. VII, 2° part, p. 199), qui dit que la représentation eut lieu devant « l'ostel de Jehan de S¹e Aldegonde, à l'Egle ». Ce Jehan de Sainte Aldegonde était sergent à verges. (Cf. Mém. Soc. Ant. Mor. xxx, p. 3). Un texte de 1441 (voir *ibid.*, p. 3) nous fait connaître qu'alors sa veuve avait la maison de la Double-Croix. L'hôtellerie de l'Aigle-d'Or, au sud-ouest du Vieux-Marché, non loin du chevet de l'église de S¹e Aldegonde, était bordée à l'est par la maison de Saint-Georges et, à l'ouest, par la Double-Croix noire.

^{4.} Voir p. 32, note 4, mention du compte de 1529-30 (fo 157 ro).

^{5. 4466: «} Item à Jacques de le Steghele et Jacques de Saulty, conduiseur des mistères fais devant le Belle Crois en le Grosse Rue et atre de Sainte Marguerite ». (Compte de 1465-66, f° 110 r°). — Voir aussi une mention du compte de 1478-79 (f° 124 r°), imprimée dans Bull. Soc. Ant. Mor. xII, p. 86. Cette Belle Croix était au bas de la Grosse-Rue Haute, à côté du Marché-aux-Vaches (rue de Guillaume-Cliton actuelle). Cf. Mém. Soc. Ant. xxx, p. 36.

^{6.} Voir la mention de 1466 de la note qui précède.

^{7. 1466 : «} A Jehan Bultel et Guillaume de Berquem, conduiseurs du mistère fait devant le Wincay, pour torsins, despens de bouche et autres

maison de la Véronique¹, le Mortier² et devant Saint Bertin, quand il s'agissait de spectacles offerts à des hôtes illustres logeant à l'abbaye³.

Plusieurs des comptes déjà cités, et particulièrement celui de 1468-69 (fo 104 à 106) donnent des détails sur les dépenses faites pour la construction des « hourts », la fourniture et la façon des costumes, le matériel nécessaire aux représentations.

* *

Après avoir examiné avec autant de détails le cadre dans lequel ils se donnaient, il serait dès maintenant

choses faictes et servans à leurd. mistère... xl s. vi d. ». (Compte de 1465-66, fo 110 r°). Dans cette mention, comme dans celles qui précèdent, il est question de mystères joués lors de la réception du comte de Charolais, le 24 mars 1466. — Voir aussi, lors de l'entrée de Maximilien d'Autriche, le 11 juin 1479, la mention du compte de 1478-79, f° 124 r°, citant un « hourt devant le Wincay » pour jeu de mystère. (Bull. Soc. Ant. Mor. xii, p. 86).

1. 1466 : « Item à Jehan de le Loy, barbier, conduiseur du mistère fait devant le Vironnique en l'honneur du comte de Charolois ». (Compte de 1465-66, f° 110 r°).

La maison de la Véronique formait le coin de la Liste rue Basse (rue Allent actuelle) et de la Hedinstraet (rue du Mortier, actuellement de Guillaume-Cliton).

2. 1466: « A Bertelmieu Lartisien, conduiseur du mistère fait devant le Mortier pour pareille despence de bouche, torsins, louage de harnas de guerre et autres estoffes servans ausd. mistères... ». (En l'honneur du comte de Charolais). (Compte de 1465-66 f° 140 r°).

La maison du Mortier formait le coin de la rue de ce nom (rue Guillaume-Cliton actuelle) et de la Tenne-Rue. Là était la Belle Croix du Haut-Pont.

3. Voir les mentions de 1466, 1475 et 1479 publiées dans les Entrées et Réceptions de Souverains. (Bull. Soc. Ant. Mor. XII, pp. 66, 82, 86).



intéressant de connaître la composition elle-même des spectacles.

- 26 -

La plupart des textes des comptes sont malheureusement muets sur cette question : les scribes se contentent, en général, de mentionner qu'on a subventionné un ou plusieurs « jus de farse et aultres » ou quelques « jeux de personnages, tant moralitez que jeux de sotie » sans indiquer davantage le sujet qui y était figuré.

Toutefois, il nous reste heureusement assez d'exceptions à cette règle pour nous faire au moins apprécier la variété qui fut donnée à ces spectacles et nous donner la satisfaction de constater qu'après tout, bien des fonds d'archives communales n'ont pu conserver sur cette époque déjà reculée des données aussi intéressantes.

Il y a d'abord lieu de mettre à part les spectacles mimés. Il est probable que plusieurs jeux de « sotyes » ou « d'esbatemens » donnés sur chars se traduisaient en grande partie par signes ou tableaux vivants, et qu'il en fut de même de certaines scènes données lors du passage de la procession, comme l'arbre de Jessé dont il a été parlé plus haut (p. 5). Nous avons, en tout cas, une affirmation positive dans un texte de 1491:

« A Thomas le Marissal, Martin du Traict, Jehan Dare et autres compaignons, jusques au nombre de dix, pour avoir... aussi joué une histoire de saint Pantaléon par signes durant que le Sacrement passoit le devant diner au devant de l'ostel de mons^r Charles de Saveuse, sgr. de Souverain Molin, bailly de ceste ville ou iceulx com-









paignons avoient fait asseoir leur hourt... (Compte de 1490-91, fo 157 ro).

- 27 -

Faut-il généraliser et dire qu'il en fut toujours ainsi ? On ne peut répondre d'une façon certaine.

Les pièces dialoguées, et c'était là certainement la règle, peuvent être divisées en scènes de comédie ou de farces, scènes historiques, moralités ou scènes allégoriques et symboliques, visant à une conclusion moralisatrice, et mystères proprement dits ou sujets tirés de l'histoire religieuse.

Les titres des scènes comiques sont rares : peut-être les jugeait-on d'une valeur littéraire trop inférieure pour mériter de passer à la postérité.

Le compte de l'argentier nous en fait connaître trois dans un même article de 1477-781; elles furent jouées sur chariots et promenées par conséquent à travers la ville. En cette année donc, Jacques le Brune représente, le jour de Noël, le jeu « de celui qui ne fut ne Hue ne





^{1. 1478 : «} A Jehan Descamps dit Wastelet, pour ung jeu de sotye qu'il a joué le jour de l'an, an de ce compte : assavoir le jeu du pasté des maises langues : pour les despens de ung chariot et chevaulx que led. jour le menèrent avant les rues de ceste ville... III s.

A Jaques le Brune pour deux jeux de sottie qu'il a joué, est ass. l'un à V personnages de Pouret et de Agripart de Saint Ricquier en l'an de ce compte le jour des Innocens; et l'autre aussi à V personnages de cellui qui ne fut ne Hue ne Wautier, joué en l'an de ced. compte le jour de Noel: pour ce, pour les despens d'un chariot et chevaux qui lesd. jours le menèrent avant les rues comme il est accoustumé... viii s... ». (Compte de 1477-78, f° 143 v°)....



Wautier », scène à cinq personnages, et, le jour des Innocents, le jeu de « sottie de Pouret et de Agripart de Saint Ricquier », également à cinq personnages. Jehan Descamps, de son côté, organisa, pour le jour de la Circoncision « le jeu du pasté des maises (mauvaises) langues ».

Cette même année, un figurant, nommé Griboval, reçoit quatre sols pour avoir « fait ung diable » dans un jeu de sotye ¹.

Le compte de 1556-57 nous a conservé encore le sujet d'un spectacle comique offert devant la scelle par Anthoine Petit et Jacques Ogier qui exhibent à Messieurs du Magistrat deux jeux représentant « les bonbances du temps présent » ².

Les scènes historiques nous présentent une certaine variété de sujets, tirés des chroniques plus ou moins légendaires, soit du moyen âge, soit de l'antiquité.

Je trouve, en 1465, « la pugnicion que avoit fecte le Roy d'Arragon d'un conte subget à lui qui par soubtil moien avoit décheu la femme d'un sien chevalier qu'il tenoit en prison » ³;



^{1.... «} à Griboval pour avoir jué ung jeu de sotye d'avoir fait ung diable. III s. ». (Compte de 1477-78, f° 144 r°).

^{2. «} A sire Anthoine Petit et Jacques Ogier pour avoir joué devant mesd. sgrs. à la selle deux jeux représentant les bonbances du temps présent, xvi s. ». (Compte 4556-57, f° 435 r°).

^{3.} Audit Pierre (de le Nesse, clerc du Registre criminel de la ville) qu'il a paie à Jehan Descamps, dit Wastelet et à ses compaignons jueurs sur

En 1498 « l'istoire d'un duc de Millam nommé Archises » 1;

En 1560 « l'istoire du Roy de Sicile » 2;

En 1491, une « istoire de Athis et Prophilias » (?)3.

L'histoire ancienne fournit en 1555 une « histoire nommée Anthiocus » et « une aultre histoire romaine nommée Protus et Servius » (Compte de 1554-55, f° 137 v°); enfin, en 1556, « l'histoire de l'empereur Octovien » 4.

Mais le plus souvent, ces scènes s'inspiraient des évènements présents de la vie publique du pays, tels les exemples que j'ai signalés plus haut (pp. 17 et 18), de circonstances où l'on a célébré par des jeux scéniques la conclusion de trêves ou de paix. En 1442, Messieurs du Magistrat se font représenter les conquêtes du Roi de France dans le Bordelais (Voir plus haut, p. 13); et en 1557, Jehan de la Fallecque et Laurent aux Enffans exécutent devant la scelle « l'histoire de Geoffroy de

cars pour. ou mois de mars l'an LXIIII avoir jué et démonstre la pugnicion que avoit fecte le Roy d'Arragon d'un conte subget à lui qui par soubtil moien avoit décheu le femme d'un sien chevalier qu'il tenoit en prison... XIII s. VI d. ». (Compte de 1464-65, f° 88 v°).

^{1.} Voir, plus loin, p. 35.

^{2. «} A Leurens aux Enffantz, Robert Trecht et ses compaignons pour par eulx avoir joué devant la scelle l'istoire du Roy de Sicile et donné le passetemps à mesd. sgrs... xvi s. ». (Compte 1559-60, f° 116 v°).

^{3. «} A Thomas le Marissal, Martin du Traict, Jehan Dare et autres compaignons au nombre de dix aians joué une histoire de Athis et Prophilias au jour du Sacrement derrain à l'aprez disner... » (Compte de 1490-91, f° 157 r°).

^{4. «} A sire Anthoine Petit, prebtre, Josse Vellaire, Robert Teret, pour par eulx avoir joué l'histoire de l'empereur Octovien le jour de la Nativité Notre Dame devant la scelle... xvi s. ». (Compte de 1555-56, f° 130 r°).





Cerny¹ ». On sait que ce Geoffroi de Charny, capitaine du château de Saint-Omer, joua un rôle mémorable dans la guerre de Cent ans².

D'autres fois, la littérature dramatique figure l'apologie des souverains et de leur famille, et le Magistrat n'a garde de négliger ce moyen de faire la cour aux Grands, surtout quand ils honorent la ville de leur visite³.

Ainsi, en 1490, on fait admirer à monseigneur l'archiduc, lors de sa joyeuse entrée, « la remonstrance de la généalogie des Contes et Contesses et des quatre Marguerites dont lui sont succédés ses pays et seigneuries » et « l'istoire des quatre pillers de Bourgogne, coulombe et estocq avec la pierre angulaire de la noble maison d'Austrice... » 4.

En 1498, Guérart Becquet et ses compagnons représentent, sur char, la naissance de la princesse Léonore, « fille première de monsgr. l'Archiducq » 5. Il eût été



^{1. «} A Jehan de le Fallecque et Lœurens aux Enffans pour par eulx avoir joué au devant de la selle en la présence de Mess^{rs}, l'histoire de Geoffroy de Cerny, le XXIX^e d'aoust cinquante sept..., xvi s. » (Compte 1556-57, f° 135 r°).

^{2.} Il tenta en 1348 de reprendre la place de Calais au roi Edouard d'Angleterre: il y fut fait prisonnier en 1350 et mourut glorieusement à la bataille de Poitiers en 1356. (Cf. Piers. Variétés historiques, p. 81).

^{3.} On a vu plus haut (pp. 17 à 19) les dépenses spéciales engagées à cet effet.

^{4.} Voir Bull. Soc. Ant. Mor., xII, p. 93.

^{5. «} A Guérart Becquet et autres ses compaignons jusques en nombre de VIII qui, ou mois de novembre derain, jouèrent sur car la nativité de Madame Lynoire, fille première de Monsgr. l'Archiducq, a esté payé par mandement du XVII^e de Décembre a° IIII^{xx} dix huit, et quict. cy rendu... xxx s. ». (Compte 1497-98 f° 123 r°).





piquant de connaître au moins comment ils mirent en scène cette exhibition scabreuse.

Mais ce sont les sujets empruntés à la morale, à l'écriture sainte et à l'hagiographie qui nous sont signalés le plus souvent.

En 1413, « pluiseurs gens d'honneur » représentent « un gieu de mistère qui se nomme le Miroir de l'Homme » ¹ sur le Vieux-Marché.

En 1419, « le jeu de mistère des trois mors et des trois vifs » est donné également sur le Vieux-Marché². (Compte de 1418-19. Despens. de bouche).

En mars 1460, dix compagnons jouent sur un « hourt » dressé devant la Boucherie « ung jeu de moralité remonstrant au peuple comme l'omme estant en péché, véant sa consience souillié, se converti à Dieu et par confession nettoia sa dicte consience... » ³. Ce spec-





^{1.} Compte de 1412-13. (Voir Mém. Soc. Ant. Mor., vii, 2° part., p. 198). « A Malin de Bouloingne, sergant de nossgrs. pour II los de vin à π s. m d. pour le lot. et xviii d. pour pain et cherises despendus en l'ostel Jehan de S^{te} Audegonde à l'Egle sous le vieux Marquiet le XXV° jour de Juing par monsgr. le baillieu, nossgrs. les IIII maieurs, pluiseurs eschevins et autres officiers de nosd. sgrs., quant on fist le personnage du Miroir de l'Omme sous led. Vieux Markié ...» (Registre non paginé, au chapitre Dépense commune).

N.-B. — Les quatre mayeurs dont il est ici question comprennent les deux mayeurs de l'an présent et les deux de l'an passé.

^{2.} Cf. Mém. Soc. Ant. Mor., vii, 2º part., p. 200.

^{3. «} A Notinet Merlecq, Marquet le Botier, Henryot le Flameng et autres compaignons jusques au nombre de dix personnages, lesquels ou mois de mars l'an LIX par ung diemence à l'apres disner juèrent sur ung hourt fait devant le boucherie ung jeu de moralité remonstrant au peuple, comme l'omme estant en péché véant sa consience souillié se converti à Dieu, et par confession nettoia sa dicte consience par pluseurs belles

tacle ne dura pas moins de trois heures et ne coûta au Magistrat que le prix ordinaire de seize sols.

En 1556, on joue devant la scelle l'histoire du faux riche 1 et « certain jeu nommé le gendre humain » 2.

La même année, « l'istoire de Grisélidis » est donnée le 2 novembre 3.

Parmi les *Mystères* proprement dits, celui de la Passion était certainement le plus fréquemment exécuté. En 1530, on le représente dans la cour du château de Saint-Omer, et le Magistrat avance 18 livres pour dresser le théâtre 4.

remonstracions au long déclairiées par led. jeu qui dura l'espasse de trois heures. Pour ce par service de récréation, par mandement du XVIIIº jour dud. mois de mars et quict. cy rendu... xvi s. ». (Compte de 1459-60, f° 111 r°).

1. « ausd. (Robert du Trecht et consors) pour par eulx avoir joué au devant de lad. scelle le dimenche devant le Pentecouste l'histoire du faulx Riche. (Compte 1555-56, f° 130 r°).

2. « A Franchois Taverne et ses consors... pour le louaige d'ung car et cloies qu'ils auroient loué pour jouer certain jeu devant la scelle nommé le gendre (sic) humain ou mesd. sgrs estoient... ни s. ». (Compte de 1555-56, f° 129 v*).

3. « Ausd. Petit, Josse Velaire et autres joueurs de Rhétoricque pour par eulx avoir joué devant la scelle l'istoire de Griselidis le jour des aimes dernier passé..., xvi s. ». (*Ibid.*).

4. « A Edouwart de Hudebourg, carpentier, pour aucunement avoir supporté la despence des serretz et hourdaiges fais par led. Edouwart et aultres ses compaignons au jeu et mistère de la passion de notre Rédempteur Jhesus Christ qui puis naguere s'est faict et joué en la court du chasteau de S'Omer, a esté délivré et payé à Nicollas Slighe, entremetteur de lad. despense comme par mandement de mesd. sgrs dacté du X° de juillet XV° XXX... XVIII 1. ». (Compte de 1529-30, f° 157 r°).

« La ville avance 18 l. pour faire le théâtre ou se devoit représenter le jeu de la Passion ». (Table des Délibérations du Magistrat, p. 401, d'après le registre G perdu).

Une autre mention de 1461 nous apprend qu'on joua le lundi de Pâques de cette année le mystère de la Résurrection de Notre-Seigneur.

Les miracles et « passions » des saints et saintes sont également très en vogue. Outre l' « histoire de saint Pantaléon » jouée par signes que j'ai signalée plus haut ², je relève, en 1461 « la passion et martire de Madame Sainte Juliane » ³; en 1462, celle de « Madame Sainte Barbe » ⁴; en 1463, le jeu du « miracle qui fist monsgr. Saint Amadin par le moien de la Vierge Marie, par lequel sa mère fut délivrée des paines du purgatoire » ⁵; en 1467, le jeu d'un « miracle nouvellement advenu par le moien de

^{1.} Voir la note 4 de la page 16.

^{2.} Voir p. 26.

^{3. «} A sire Jehan Brusset, prêtre, Pierquin Darix et autres pluiseurs compaignons jusques au nombre de trente qui, dimence et lundi desrainement passé, sur certains hours et eschaffaux par eulx faiz à l'encontre de le Boucherie de cested. ville, juèrent en démonstrant au peuple l'exemple et mistère de la passion et martire de Madame Sainte Juliane, et pour supporter les despens et mises qu'il leur a convenu faire en habillemens, hours et autres choses. Pour ce, par mandement en dacte du XXVIIIº jour d'aoust, l'an mil IIIIº LXI... Lx s.». (Compte de 1460-61, f° 133 r°).

^{4. «} A Jehan de la Loy, barbier, et aultres pluiseurs ses compaignons qui, par deux jours, es festes de Pentecouste derrain passé ont, ou vies marchié de ceste ville, jué en démonstrant au peuple par personnages le mistère de la Passion de Madame Saincte Barbe: pour supporter les frais et despens que ledit Jehan et autres ont eu à faire et juer le mistère dessd... Lx s. cour. » (Compte de 1461-62, f* 126, r*).

^{5. «} Item à pluseurs jones compaignons de ceste ville qui avoient jué le miracle qui fist monsgr. saint Amadin par le moien de la Vierge Marie, par lequel sa mère fu délivrée des paines de purgatoire. En courtoisie et pour supporter les despens de leurs hours, une maille de... XIII s. VI d. ». (Compte de 1462-63, f° 103 r°).



mons^r Saint Nicolay¹ »; en 1470, la « vie et mistère de Madame Sainte Katherine de Senes »², et en 1512, « aucuns miracles et mistères de le vie du glorieux Saint Jacques³ ».

L' « istoire de la Conception de la Vierge Marie » est donnée en l'an 1556, et un autre « miracle de la Vierge Marie », en 1555, le jour de la fête de l'Annonciation Notre-Dame ⁴.

Enfin, le mystère du « viel Testament rapporté au nouvel », en 1443 ⁵, le « jeu de la sainte foy » en 1467 ⁶, l' « istoire du règne David » en 1556 ⁷, complètent l'énumération des drames religieux dont les comptes nous ont révélé les titres.



^{1. «} A Jehan Descamps, dit Wastellet, et autres qui ou mois de Janvier en l'an LXVI avoient joué ung jeu par personnages d'un miracle nouvellement advenu par le moien de Mons^e Saint Nicolay XIII s. vI d. ». (Compte de 1466-67, f° 107 r°).

^{2.} Voir p. 12, note 1.

^{3.} Voir p. 12, note 2.

^{4.} Voir p. 15, note 2.

^{5. «} A pluseurs personnes juans le mistère du viel Testament et rapporté au nouvel, en le présence de messrs maieurs et eschevins de ceste ville et autres des notables de la ville ; pour ce, par mand. du VIe jour de may mil IIIIc XLIII... vii s. ». (Compte de 1442-43 : « Despen de dons et courtoisies faiz pour l'onneur de la ville »).

^{6. «} Item à Pierre Le Clerc et autres joueurs de personnages qui ou mois de may, en l'an de compte, juèrent ung jeu de la sainte Foy.., xvi s. ». (Compte de 1466-67, f° 107 r°).

^{7. «} Ausd. (Robert du Trecht et consors), pour avoir pareillement joué devant la scelle ou estoient mesd. sgrs. l'istoire du règne David le premier dimence de Karesme... xvi s. ». (Compte de 1555-56, f 130 r).





J'ai réservé, pour être citées à part, deux mentions, les seules qui nous aient été conservées, de représentations données en *flamand*. Elles sont curieuses à plusieurs points de vue, mais particulièrement à cause du nouveau témoignage qu'elles nous apportent de la persistance de ce dialecte à Saint-Omer à la fin du XV° siècle.

Elles nous permettent de plus de supposer que ce ne furent pas des exemples isolés, et que parmi ces nombreux jeux scéniques, sur la nature desquels on ne retrouve aucun détail, il y en eut vraisemblablement quelques-uns dialogués en flamand.

Il est à remarquer aussi qu'elles ne furent pas destinées au seul quartier de la paroisse Sainte-Marguerite où cette langue prédominait : l'une fut donnée sur chariot dans les rues de la ville « avant les rues comme il est accoustumé », l'autre devant la scelle : on ne nous dit pas si cette fois Messieurs du Magistrat y assistèrent.

1476: « A Ghérard Staes pour ung jeu de sotye qu'il a joué en flamencq en l'an de ce compte le jour des ingnocens: pour les despens de ung chariot à chevaulx qui led. jour le menèrent avant les rues comme il est accoustume... IIII s. ». (Compte de 1475-76, f° 155 r°).

1498: A Jehan de Dohen, Pierre Stelman, Jehan Riez, Gilles de le Croix et autres jusques au nombre de dix ou XII personaiges ayans joué en flamencq l'istoire d'un duc de Millam nommé Archises, sur ung hourt fait au devant le scelle le XXII° jour de ce présent mois d'aoust que ordonné fu faire esbattemens et jeus pour la





paix d'entre le Roy et notre très redoubté sgr. Monsgr. l'Archiduc. A esté payé en courtoisie par mandement du XXIII° jour dud. mois d'aoust a° IIII^{xx} et XVIII, quict cy rendu... XVI s. ». (Compte de 1497-98, f° 143 v°).

Après avoir ainsi parcouru pendant deux siècles les archives municipales, l'on peut certes constater que la multiplicité des exemples, en nous donnant l'écho de l'intérêt attaché par la population audomaroise aux spectacles de rhétorique, nous laisse également la présomption que cette activité dut être encore plus intense que nous le montrent les seuls textes des Comptes de l'Argentier et des Délibérations échevinales.

Ce ne furent évidemment pas les seules représentations dramatiques qui furent données à Saint-Omer à cette époque, car il y en eut certainement dans les frais desquelles l'échevinage n'eut pas à intervenir. Celles que MM. de la Fons-Mélicocq et de Laplane ont relevées dans les comptes de l'abbaye de Saint-Bertin nous en révèlent déjà un certain nombre. De même, le Chapitre l' et d'autres Communautés religieuses ne durent pas négliger ces exercices dans lesquels le caractère religieux entrait pour une large part.

Dès le XVIIe et même à la fin du XVIe siècle, ce sont





^{1.} α Les fêtes des Innocents et de Saint Nicolas à la Collégiale de Saint-Omer étaient, on le sait, l'occasion d'exhibitions scéniques. Ce sujet a d'ailleurs été déjà traité. Voir en particulier Mém. Soc. Ant. Mor., vu. 2º partie, p. 189.

les Pères Jésuites qui semblent avoir monopolisé dans la ville l'entreprise des spectacles et des représentations dramatiques. On sait quelle importance fut donnée à ce genre de récréation dans leur programme d'éducation.

Déjà en 1593, le Magistrat accorde un don gratuit de quatre livres à Claude Charles, étudiant au Collège des Jésuites « pour avoir composé et dédié à l'honneur du Magistrat de ceste ville pluiseurs vers franchois » ¹.

En 1599, une allocation de cent florins est votée au Recteur et aux Pères du même collège pour subvenir aux frais de « hourdaige » et mise en scène de « certains jeux publicqz qu'ils ont fait exiber » le 23 septembre par leurs élèves ².

Mais nous sommes déjà loin des mystères du moyenâge sur chars et tréteaux, dont le goût se perdait.

Il y eut à cette époque une évolution complète qui marque bien la fin des représentations de mystères.

L'historique du théâtre chez les Jésuites wallons de Saint-Omer a déjà été indiqué avec d'intéressants détails dans un travail documenté récemment publié ³. Il n'y a

^{1.} Compte de 1592-93, f° 61 r°.

^{2. «} Au Recteur et Pères du Collège de la Société de Jhésus en ceste ville de S¹ Omer a esté payé et furni la somme de cent florins en une fois que Messieurs du Magistrat, par l'advis des dix Jurez, leur ont accordé pour subvenir aux frais et mises tant pour le hourdaige que aultrement de certains Jeuz publicqz qu'ilz ont faict exiber le jour d'hier par les enffans estudians es escolles dudit collège, conformément à l'ordonnance du XXIIIIc de Septembre aud. signé Vargelot... C. l. par. ». (Compte de 1599-1600, f° 55 v°).

^{3.} Abbé Delamotte et J. Loisel: « Les Origines du Lycée de Saint-Omer; Histoire de l'ancien Collège. Calais 1910 », pp. 94-105.



pas lieu d'y revenir ici : on peut néanmoins émettre cette hypothèse qu'en attirant le public à des spectacles plus littéraires et plus raffinés que ceux de la rue, ils ont peutêtre aussi quelque peu contribué à faire perdre la vogue

- 38 -

de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, on constate qu'à partir de 1560 les subventions accordées aux représentations précédemment décrites se font de plus en plus rares et que, dès les dernières années du XVI^e siècle, les comptes de l'argentier et les délibérations municipales sont absolument muets sur ces dépenses.

Cette évolution et le silence des textes marquent donc bien d'eux-mêmes la limite de la présente étude.

J. DE PAS.







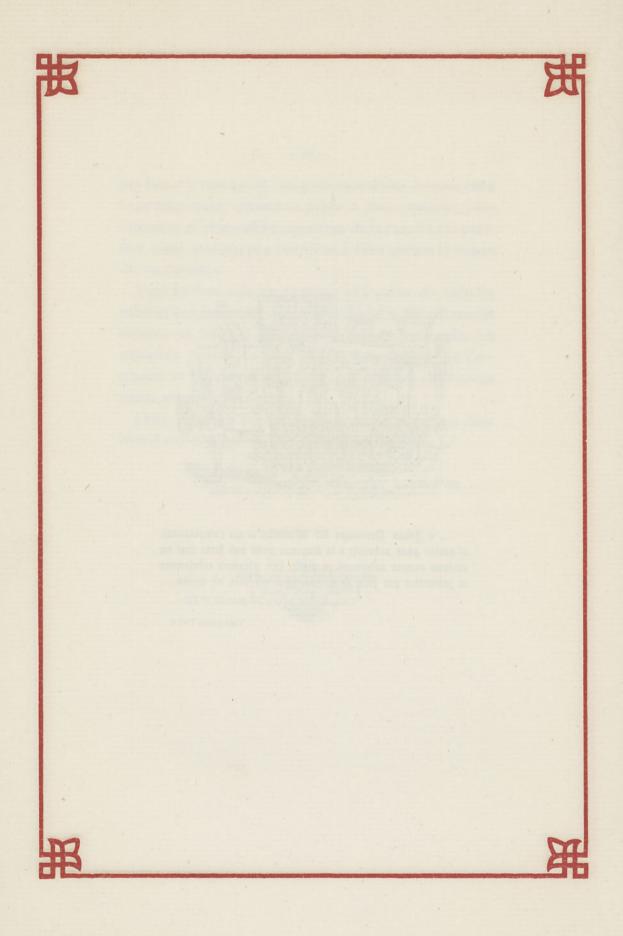
.... a Jehan Descamps dit Wastellet et ses compaignons et autres pour subvenir a la despense quilz ont fecte tant en cartons comme autrement en avoir fait pluseurs esbatemens et joieusetez par jeux de personnages sur cars et carios....

Compte de l'Argentier 1455-56 f° 142.

Voir pages 7 et 8.

黑

田





ACHEVÉ D'IMPRIMER LE XV FÉVRIER MCMXIII



LILLE





